

# HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°108

## Informations du 26 juillet au 8 août 2008



**JOURNAL OFFICIEL du 26 juillet au 8 août 2008**

### **Acquisition ou construction de logements en accession à la propriété - Avances remboursables sans intérêt**

Décret n° 2008-734 du 25 juillet 2008 modifiant le [décret n° 2007-464 du 27 mars 2007](#) relatif aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété et modifiant le [code de la construction et de l'habitation](#)

JORF n°0174 du 27 juillet 2008 page 12106 - texte n° 7 - NOR: MLVU0807767D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019246662&dateTexte>

### **Index national bâtiment « tous corps d'état » pour le mois d'avril 2008**

Avis relatif à l'index national bâtiment « tous corps d'état » (symbole BT 01)

JORF n°0180 du 3 août 2008 page 12457 - texte n° 18 - NOR: DEV0819313V

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019278731&dateTexte>

### **Demande d'allocation de logement familiale - Modification des justifications**

Arrêté du 30 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif à la simplification de pièces justificatives de certaines prestations

JORF n°0183 du 7 août 2008 page 12621 - texte n° 13 - NOR: MTSS0818996A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019295435&dateTexte>

Arrêté du 23 décembre 2002

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000782859&dateTexte>

### **Bâtiments existants de surface supérieure à 1 000 mètres carrés - Performance énergétique**

Arrêté du 13 juin 2008 relatif à la performance énergétique des bâtiments existants de surface supérieure à 1 000 mètres carrés, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation importants

JORF n°0184 du 8 août 2008 page 12656 - texte n° 1 - NOR: DEVU0813714A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019304232&dateTexte>

### **Taux de la redevance d'archéologie préventive**

Arrêté du 28 juillet 2008 portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive

JORF n°0177 du 31 juillet 2008 page 12285 - texte n° 41 - NOR: MCCL0818369A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019270250&dateTexte>

### **Récompenses pour découverte fortuite de vestiges archéologiques immobiliers**

Arrêté du 28 juillet 2008 portant définition des modalités d'attribution des récompenses pour découverte fortuite de vestiges archéologiques immobiliers

JORF n°0182 du 6 août 2008 page 12581 - texte n° 45 - NOR: MCCL0811135A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019290535&dateTexte>

+++++

### **Traitement de données à caractère personnel dénommé "taxe d'habitation"**

Arrêté du 7 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 8 mars 1996 régissant le traitement informatisé de la taxe d'habitation à la direction générale des impôts

JORF n°0184 du 8 août 2008 page 12701 - texte n° 32 - NOR: BCFL0818890A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019304756&dateTexte>

### **ADOMA - Nomination du président du conseil d'administration**

Décret du 1er août 2008 portant nomination du président du conseil d'administration d'ADOMA - M. Mirabaud (Pierre)

JORF n°0179 du 2 août 2008 page - texte n° 69 - NOR: IMIK0816492D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019278359&dateTexte>

## *JOURNAL OFFICIEL du 26 juillet au 8 août 2008 (suite)*

### **ANRU - Nomination du directeur général**

Décret du 1er août 2008 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine - M. Sallenave (Pierre)

JORF n°0179 du 2 août 2008 page 12416 - texte n° 81 - NOR: MLVV0818129D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019278391&dateTexte>

## *CONSEIL DES MINISTRES*

### **Mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion**

Ce projet de loi vise à concentrer les interventions de tous les acteurs (État, collectivités territoriales, associations, professionnels publics et privés) autour de priorités fortes: Renforcer l'engagement des organismes d'habitations à loyer modéré et du « 1% logement » dans la mise en œuvre de la politique du logement, mettre les outils d'urbanisme et de planification au service de la construction de logements, lancer un programme pluriannuel de rénovation des quartiers anciens dégradés, complément indispensable du programme national de rénovation urbaine, développer l'accession populaire à la propriété, permettre l'accès des plus défavorisés à l'hébergement et au logement, pour concrétiser la mise en œuvre du droit au logement opposable...

Conseil des ministres - [Projet de Loi](#) - 2008-07-28

## *CIRCULAIRES*

### **Taxe de 3% due par certaines entités juridiques qui possèdent des immeubles en France**

Commentaires du dispositif en vigueur à compter du 1er janvier 2008.

B.O. Impôts - Circulaire 7 Q-1-08 n° 81 - 2008-08-07

<http://www11.minefi.gouv.fr/boi/boi2008/7epub/textes/7q108/7q108.pdf>

## *REPONSES MINISTERIELLES*

### **Logement mitoyen - Subventions de l'ANAH**

Les aides octroyées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) aux parents faisant l'effort d'aménager un logement mitoyen de leur résidence principale, pour y assurer l'autonomie de leur enfant adulte, ne peuvent être accordées que pour une extension de surface limitée à 20 m<sup>2</sup>. Par principe, les subventions de l'ANAH concernent des travaux limitativement désignés dont sont exclus, aux termes de l'article R. 321-5 du code de la construction et de l'habitation, « les travaux de réhabilitation lourde qui, ayant pour effet d'apporter une modification importante au gros oeuvre ou d'accroître sensiblement le volume ou la surface habitable des locaux d'habitation, équivalent à des travaux de construction ou de reconstruction... ». C'est pourquoi l'instruction n° 1.2001.01 du 21 décembre 2001, relative à l'attribution des subventions de l'ANAH (NOR : EQUU0210089), a précisé que les extensions de logements peuvent être financées si elles ne dépassent pas 14 m<sup>2</sup> de surface habitable, et qu'elles peuvent être portées à 20 m<sup>2</sup> pour les travaux d'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées. Lorsque la structure du bâti l'exige, la commission d'amélioration de l'habitat peut adapter exceptionnellement à la marge ce plafond de surface. Enfin, la création d'un logement mitoyen à la résidence principale des parents peut, par ailleurs, faire l'objet de financements destinés à encourager l'accession à la propriété tels que les prêts d'accession sociale (PAS) ou prêts à 0 % (PTZ), mobilisables par la personne handicapée en recherche d'autonomie ; une telle configuration permet alors de sortir de la contrainte de surface limitée à 20 m<sup>2</sup> prévue dans le cas des aides de l'ANAH.

Assemblée Nationale - 2008-07-22 - Réponse Ministérielle N° 22837

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-22837QE.htm>

### **ERP ouvert sans autorisation - Rôle de la commission communale de sécurité**

La [circulaire INTE0300041C du 23 avril 2003](#) a fixé des orientations sur la conduite à tenir par les commissions de sécurité lorsqu'elles ne disposent pas, lors de la visite d'un établissement recevant du public (ERP), des rapports de vérifications techniques exigibles par la réglementation contre l'incendie. Trois situations sont distinguées dans la circulaire, dont la visite d'un établissement ouvert sans autorisation...

Sénat - 2008-07-24 - Réponse ministérielle N°00926

<http://www.senat.fr/questions/base/2007/qSEQ070700926.html>

## REPONSES MINISTERIELLES (suite)

### Gîtes d'étape et gîtes ruraux: définition

Les différentes catégories de gîtes, telles que gîte rural et gîte d'étape ne disposent pas de définition réglementaire. Il s'agit d'appellations d'usage. Ce sont également des appellations utilisées dans les chartes de qualité du réseau Gîtes de France. La seule définition réglementaire existante concernant des hébergements qui présentent des caractéristiques identiques ou proches est celle des meublés de tourisme prévue à l'article D. 324-1 du [code du tourisme](#). Les réglementations de droit commun s'appliquent à ces hébergements touristiques destinés à accueillir des personnes qui séjournent sur de courtes périodes et sont les mêmes, quelle que soit l'appellation sous laquelle ils sont commercialisés (gîte rural, gîte d'étape, meublé de tourisme). C'est le cas de la réglementation relative à la sécurité contre l'incendie...

Assemblée Nationale - 2008-07-22 - Réponse Ministérielle N° 23537

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-23537QE.htm>

### Statut juridique des résidences mobiles de loisirs

Le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 portant réforme des autorisations d'urbanisme est entré en application le 1er octobre 2007. Ce texte contient diverses dispositions modifiant la réglementation applicable en matière de camping-caravaning. Il introduit dans le code de l'urbanisme une définition de la résidence mobile de loisirs et modifie le régime des autorisations d'urbanisme en matière de terrains aménagés pour l'accueil des tentes, des caravanes, des résidences mobiles de loisirs et des habitations légères de loisirs. Ce décret a fait l'objet d'un arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'urbanisme, précisant les normes d'insertion paysagères applicables aux terrains de camping aménagés et aux parcs résidentiels de loisirs. Il s'agit de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif à l'implantation des habitations légères de loisirs, à l'installation des résidences mobiles de loisirs et des caravanes et modifiant le code de l'urbanisme, qui est entré en vigueur le 6 octobre 2007...

Assemblée Nationale - 2008-07-29 - Réponse Ministérielle N° 21688

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-21688QE.htm>

### Situation des fonctionnaires de l'ex-office public d'habitations à loyer modéré interdépartemental de la région parisienne

L'article 120-III de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, précise que les agents de l'Office public d'habitations à loyer modéré interdépartemental de la région parisienne dissous par le décret du 15 octobre 1981, qui sont placés dans les corps d'extinction régis par le décret du 24 juin 1976 relatif au statut général des personnels de l'Office public d'habitation à loyer modéré interdépartemental de la région parisienne, sont intégrés dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État. Le droit d'option est donc supprimé et tous les personnels de l'ex-OPHLMIRP encore en activité deviendront fonctionnaires territoriaux et ils bénéficieront d'un déroulement de carrière identique à celui qu'ils auraient connu dans la fonction publique d'État.

Assemblée Nationale - 2008-07-22 - Réponse Ministérielle N° 20888

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-20888QE.htm>

## REVUE DU WEB

### La commission des comptes du logement a rendu public son rapport en juillet 2008.

L'édition 2008 des comptes du logement propose les chiffrages et analyses détaillés de 1984 à 2006 et l'évaluation provisoire des dépenses courantes et de l'investissement en logements neufs en 2007. Deux dossiers et deux points méthode enrichissent ce panorama : La localisation de la construction neuve entre 2005 et 2007. Rotation dans les logements et permanence des profils d'occupants. Impact de l'intégration des premiers résultats de l'enquête logement et des résultats de l'enquête budget des familles sur les évaluations du compte. L'investissement des ménages dans le neuf...

MEEDDAT / Economie et statistiques - Juillet 2008

[http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=716](http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=716)

## REVUE DU WEB (suite)

### Construction de logements à fin juin 2008

Sur l'ensemble des douze derniers mois, de juillet 2007 à juin 2008, ce sont plus de 503 000 logements qui ont été autorisés en France. Ce chiffre quoique inférieur de 11,5 % à celui observé de juillet 2006 à juin 2007 est proche de celui observé en juin 2005 (502 000). Le recul est du même ordre de grandeur pour les logements collectifs (-13,4 %) et les logements individuels (- 10,9 %). Sur la même période, le nombre des mises en chantier s'élève à près de 395 000. Il est en repli de 6,5 % par rapport au chiffre constaté au cours des douze mois précédents.

MEEDDAT / Economie et statistiques - Juillet 2008

[http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=799](http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=799)

### Lutte contre l'habitat indigne

Par logements indignes, on entend « les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé »...

Ministère du Logement et de la ville - 2008-07-25

[http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=6566](http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=6566)

### Revalorisation du métier de gardien d'immeuble

Christine BOUTIN, Ministre du Logement et de la Ville, a confié à Françoise et Philippe PELLETIER, Avocats, une mission sur la revalorisation du métier de gardien d'immeuble. Un rapport sera remis au début du mois d'octobre 2008 afin que d'éventuelles dispositions législatives puissent être examinées lors du débat au Parlement du projet de loi « Actions pour l'accès au logement »...

Ministère du Logement et de la ville - 2008-07-17

[http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id\\_article=6563](http://www.logement.gouv.fr/article.php3?id_article=6563)

### Prévention du saturnisme : Obligation de constat de risques d'exposition au plomb (CREP) pour les locations et les parties communes

Les ministères chargés de la santé et du logement souhaitent rappeler l'obligation, pour les propriétaires bailleurs d'annexer, à partir du 12 août 2008, un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) à tout nouveau contrat de location des logements construits avant le 1er janvier 1949...

Ministère de la Santé - [Prévention du saturnisme](#) - 2008-08-04

### Urbanisme opérationnel et aménagement durable - Bonnes pratiques et références

Pour construire des logements répondant aux besoins de la population et pour créer une offre diversifiée et respectueuse de l'environnement, il convient de s'appuyer sur des outils fonciers, financiers et juridiques adaptés à la situation de chaque collectivité. La direction générale de l'Urbanisme, de l'habitat et de la construction vient de publier un guide regroupant des programmes de logement ambitieux en matière de développement durable, qu'il s'agisse de constructions réalisées en coeur d'îlot, en centre-ville, en tissu pavillonnaire ou bien de la création d'un nouveau quartier, dans des communes de taille très diverse...

Ministère du Développement durable - Juillet 2008

[http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/urbaope\\_amenagdur\\_cle2536bf.pdf](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/urbaope_amenagdur_cle2536bf.pdf)

Bulletin d'informations édité en collaboration avec ACRD, société éditrice d'[IDVO](#) - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales (<http://www.idveilleofficiel.fr>)

Pour vous abonner à la Lettre Habitat et Collectivités Locales, inscrivez-vous gratuitement sur le site <http://www.inventaires.fr>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires*, 35-37, avenue Joffre - 94160 Saint-Mandé - tel. : 01 48 08 49 20

Courriel : [contact@inventaires.fr](mailto:contact@inventaires.fr)

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.